

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 22 mai 2025
N° CP-2025-4-3-1
N° applicatif 12282

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction

Direction appui et pilotage 2

PARTICIPATION FINANCIÈRE 2025 ATTRIBUÉE AUX SERVICES D'ACCUEIL DE JOUR AUTONOMES POUR PERSONNES AGÉES DU HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser le versement de la participation financière annuelle de la Collectivité pour 2025 aux associations gestionnaires d'un accueil de jour autonome dans le Haut-Rhin, d'un montant de 300 300 € dont 19 800 € pour Les Lys d'Argent, 235 950 € pour l'APAMAD, 44 550 € pour l'Association Georges Allimann Zwiller.

La commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé le 5 juillet 2024 (délibération n°CP-2024-6-3-1) une convention définissant les modalités de financement des accueils de jour autonomes pour personnes âgées dépendantes du Haut-Rhin et attribuant une participation financière facultative destinée à soutenir financièrement ces structures qui ne bénéficient pas, contrairement aux accueils de jour annexés, des mutualisations liées à l'adossement à un EHPAD.

Il convient de relever que l'existence de ces participations pour les accueils de jour autonomes du territoire haut-rhinois déroge aux modalités de tarification fondamentalement différentes applicables aux structures d'accueils de jour autonomes du territoire nord. L'harmonisation des pratiques fait l'objet sur la période 2025-2026 d'une étude approfondie afin de définir un modèle commun de tarification applicable à toutes les structures de la CeA, en ayant pris soin, au préalable, d'évaluer et de maîtriser les incidences financières pour les usagers, les gestionnaires et la Collectivité, tout en statuant sur le sort de cette participation financière.

Dans l'attente des conclusions de l'étude susvisée, il est proposé de reconduire en 2025 la participation financière attribuée à hauteur de 1 650 € par place conformément aux crédits inscrits au budget 2025 de la Collectivité et en application des conventions en vigueur.

Le montant global de cette participation pour 2025 s'élève à 300 300 € pour les trois associations concernées par ce dispositif, à savoir :

- Association Les Lys d'Argent pour l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » à KEMBS avec 12 places, soit une participation de 19 800 €,
- Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile « Escapades » (APAMAD) avec 143 places réparties sur 10 sites géographiques (MULHOUSE,

COLMAR, SAINT-LOUIS, THANN, CERNAY, ROUFFACH, LIEPVRE, WITTENHEIM, RIEDISHEIM et ZILLISHEIM), soit une participation de 235 950 €,

- Association Georges Allimann Zwiller « Domaine du Doppelsbourg » (AGAZ) à HIRSINGUE avec 27 places, soit une participation de 44 550 €.

La 3^e Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 12 mai 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer, aux services d'accueil de jour autonomes pour personnes âgées du Haut-Rhin, une participation au fonctionnement de leur activité au titre de l'année 2025, en application des conventions en vigueur, pour un montant global de 300 300 € selon le détail suivant :
 - 19 800 € à l'Association Les Lys d'Argent pour l'accueil de jour « Le Pfarrhüs » à KEMBS,
 - 235 950 € à l'Association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (APAMAD) « Escapades »,
 - 44 550 € à l'Association Georges Allimann Zwiller (AGAZ) « Domaine du Doppelsbourg » à HIRSINGUE.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P097	O002	P097E01	T02	(2462) 65-6568-4238	300 300 €
TOTAL					300 300 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.